

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 4 octobre 2016 à 19 h, en la salle 205 de la mairie d'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment portant l'adresse 4330, boulevard Champlain de façon à :

- Permettre de déroger à l'obligation de construire un puisard et d'aménager un talus dans un dégagement d'une largeur de 3 m pour une aire de stationnement de plus de 200 m², tel que l'exige l'article 99 du Règlement de zonage 1700.

Lors de cette séance du mardi 4 octobre 2016 à 19 h, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec

ce 15 septembre 2016

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement